



Catégorie

Candidat en nom propre _____

Candidat association ou acteur local (nom de l'association ou profession libérale, commerce...)

En fonction de votre secteur, vous intégrerez :

Conseil des quartiers

- Nord/Gare Nord Est/Poufanc Centre/Port
 Ouest Cliscouët
 Sud Ouest/Conleau Sud Est/Tohannic

Candidat

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance ____ / ____ / ____

Adresse _____

Tel _____ Tel portable _____

Mail _____

Profession ou retraité _____

Date et signature

Veillez présenter en quelques lignes vos motivations dans un courrier sur papier libre à joindre à votre bulletin de candidature.

A DÉPOSER À L'ACCUEIL DE VOTRE CHOIX

BULLETIN DE CANDIDATURE

CENTRE VICTOR HUGO
22 avenue Victor Hugo
56000 Vannes

HÔTEL DE VILLE DE VANNES
Place Maurice Marchais
BP 509 - 56019 Vannes Cedex

CENTRE ADMINISTRATIF
Rue Joseph Le Brix
56 000 Vannes

OU À ENVOYER PAR COURRIER

Ville de Vannes – Pôle proximité – Direction de la vie des quartiers – BP509 – 56019 Vannes cedex



Conception : Direction de la communication - Ville de Vannes



CONSEILS DE QUARTIERS



Vous souhaitez participer
activement à la vie de votre ville ?

Rejoignez les conseils de quartiers !



CONSEILS DE QUARTIERS



La participation citoyenne, des habitants, à la vie de notre cité est un élément important de la vie municipale, c'est pourquoi ont été créés en 2015 les conseils de quartier. Ce premier mandat a été celui de la mise en place, de la réflexion, du débat, de la construction. Des projets des plus intéressants ont été menés pour l'intérêt du plus grand nombre d'habitants des quartiers concernés. En 2018 de nouveaux conseillers prendront place au sein de ces conseils. Je vous invite à poser votre candidature si vous souhaitez participer activement à la vie vannetaise.

J'espère que cette fois encore vous serez nombreux à candidater car les échanges de nature constructive pour votre quartier, d'aujourd'hui et de demain, revêtent une très grande importance à mes yeux.



David Robo
Maire de Vannes

Quelles places vont tenir ces conseils dans la vie quotidienne vannetaise ?

Les conseils de quartiers sont des lieux :

- d'informations réciproques (habitants/élus)
- de consultation de la part des élus quant aux attentes des habitants sur les projets majeurs de leur quartier, dans l'intérêt général,
- de dialogue, d'expression, de réflexion,
- d'échanges, de renforcement du lien social
- d'élaboration de propositions et d'impulsions d'expérimentations

...

Sous quelles conditions puis-je candidater ?

Chaque conseil se compose de 25 membres volontaires et à parité homme/femme (dans la mesure où les candidatures le permettent).

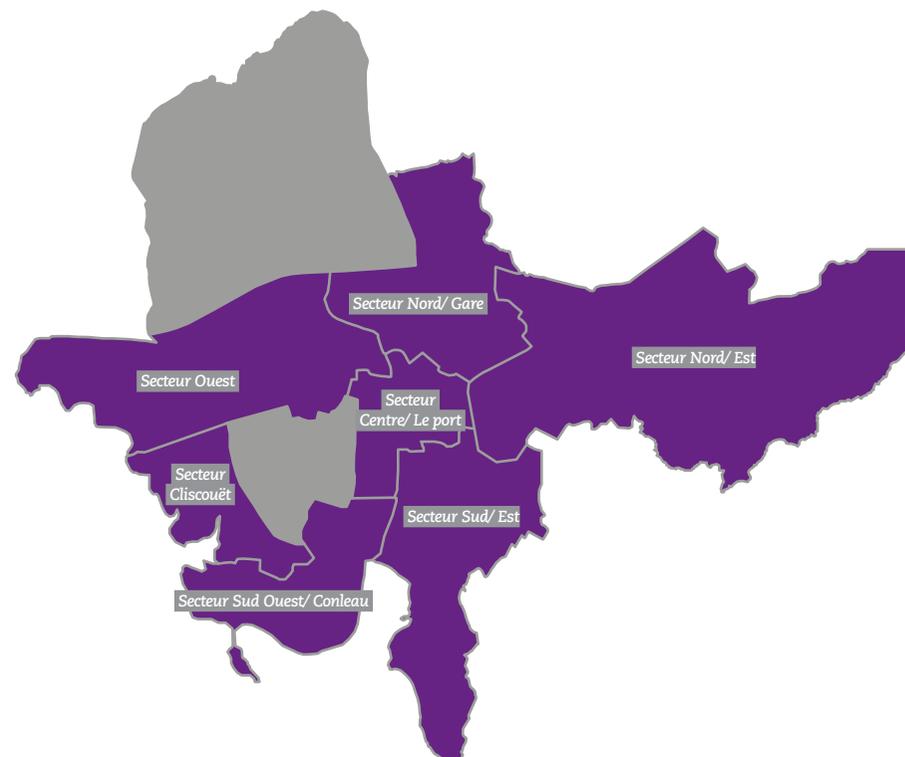
Vous devez être âgé d'au moins 16 ans, et être domicilié ou être résident pour les étudiants dans le quartier sur lequel vous candidatez.

Deux possibilités vous sont offertes : soit vous candidatez en votre nom propre (19 places de conseillers sont ouvertes), soit vous candidatez au nom d'une association ou en qualité d'acteur local (6 places sont ouvertes aux représentants d'associations, aux commerçants, professions libérales...).

À l'issue des dépôts de candidature, vous serez invité par la ville à une rencontre individuelle, afin d'échanger sur vos attentes et motivations.

Sur quel quartier puis-je candidater ?

7 conseils ont été créés, correspondants aux 7 quartiers dont le découpage vous est présenté ci-dessous.



Vous pouvez également vous connecter sur le site internet [www.mairie-vannes.fr / conseilsdequartiers](http://www.mairie-vannes.fr/conseilsdequartiers) : vous entrez votre adresse et le logiciel vous indique le numéro du quartier auquel vous êtes rattaché.

Mon engagement au sein du conseil

Vous vous engagez, pour une période de 3 ans, à compter de décembre 2018, avec un minimum de 3 séances plénières/ an, des réunions de travail, et de consultations régulières.

Votre engagement est basé sur le volontariat. Vous ne percevez aucune rémunération ou indemnisation.

Retrouvez le règlement intérieur des conseils de quartiers sur : www.mairie-vannes.fr